

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL

À la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, tenue le mardi 8 septembre 2009, à 20 h à la salle municipale, située dans le centre le Sillon, 337, chemin Royal étaient présent : Dominique Labbé, Jean Rompré, Jacques Drolet et Lauréanne Dion, sous la présidence du maire Yoland Dion.

* Madame Lina Labbé est absente puisqu'elle représente la Municipalité à la croisière-bénéfice de la fondation Michel-Sarrazin.*

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal du 3 août 2009;
3. Suivi du procès-verbal;
 - a) Société d'histoire de Sainte-Foy – La mémoire des feux
 - b)
4. Correspondance;
5. Adoption des dépenses;
6. Demande d'aide financière
 - a) Maison des jeunes de l'Île d'Orléans;
« *Encan chinois 24 octobre 2009* »
 - b) Fabrique la Sainte-Famille-d'Orléans;
Toiture église Saint-Pierre
7. Résolution – Changement de date pour la tenue de la séance ordinaire d'octobre 2009 du Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans;
8. Résolution – Demande d'aide financière au « Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ) » - Modernisation des systèmes de chauffage – Centre le Sillon;
9. Résolution – Forum des municipalités riveraines du Saint-Laurent;
10. Résolution – Colloque régional sur la sécurité civile le 15 octobre à Québec;
11. Résolution – Délégation de compétences – Dossier demande d'aide financière programme « *Communautés rurales branchées* »;
12. Varia
 - a) M. R. C.
 - b)
13. Période de questions.
14. Levée de la séance.

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux citoyens présents à la séance.

09-076

Item 1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Jean Rompré et appuyée par Dominique Labbé.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

09-077

Item 2 Adoption du procès-verbal du 3 août 2009.

L'adoption du procès-verbal est proposée par Jacques Drolet et appuyée par Lauréanne Dion.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

Item 3 Suivi des procès-verbaux.

Société d'histoire de Sainte-Foy - La mémoire des feux

Monsieur Jean Rompré, conseiller au siège # 2, résume l'activité et son implication dans l'évènement.

Item 4 Correspondance.

09-078

Item 5 Adoption des dépenses.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des dépenses soumise par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Il est proposé par Jacques Drolet et appuyé par Jean Rompré que les comptes payés et les comptes à payer totalisant respectivement : 32 640,41 \$ et 6 944,59 \$ pour des dépenses totales de : 39 585 \$ soient adoptés.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier

Item 6 **Demande d'aide financière**

09-079

- a) Maison des Jeunes de l'Île d'Orléans
« *Encan chinois 24 octobre 2009* »

Il est proposé par Jean Rompré et appuyé par Dominique Labbé que la Municipalité remette deux certificats-cadeaux d'une valeur de 100 \$ chacun, valide l'un au garage Dallaire et l'autre au garage Normand Labbé, à la Maison des jeunes de l'Île d'Orléans pour son « *Encan chinois* » prévu le 24 octobre 2009.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

- b) Fabrique de la Sainte-Famille-d'Orléans
« *Toiture église Saint-Pierre* »

Décision reportée à une séance ultérieure

09-080

Item 7 **Résolution – Changement de date pour la tenue de la séance ordinaire d'octobre 2009 du Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.**

Attendu que la modification à l'article 153 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2) a eu pour effet de fixer la date limite pour se porter candidat aux élections municipales du 1^{er} novembre 2009 au vendredi 2 octobre à 16 h 30;

Attendu que le calendrier des séances ordinaires de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans fixait au lundi 5 à 20 h, la tenue de la séance ordinaire du mois d'octobre;

Attendu qu'il est probable qu'un processus de scrutin électoral soit en marche pour l'un des postes de conseiller ou de maire, empêchant le Conseil d'obtenir le quorum requis par la loi;

En conséquence

Il est proposé par Lauréanne Dion, appuyé par Jean Rompré

Et

Il est résolu

Que la séance ordinaire du mois d'octobre 2009 soit déplacée au jeudi 1^{er} dès 20 h, à la salle du Conseil située au centre le Sillon, 337, chemin Royal.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 8 Résolution – Demande d'aide financière au « Fonds Chantiers Canada-Québec. (FCCQ) » - Modernisation des systèmes de chauffage – Centre le Sillon.

Attendu que le prix du mazout est en constante hausse depuis quelques années;

Attendu que le système de chauffage du centre le Sillon requiert d'importants travaux de mise à niveau, voire même être remplacé à court terme;

Attendu que le Conseil municipal a mandaté une firme de professionnels pour étudier différents scénarios de remplacement;

Attendu que le Conseil souhaite obtenir une aide financière afin de l'aider à financer lesdits travaux;

En conséquence

Il est proposé par Jacques Drolet, appuyé par Dominique Labbé

Et

Il est résolu

Que le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans présente son projet dans le cadre du « Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ) » sous volet d'infrastructures de support au développement local et régional;

Que le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans autorise la firme BPR-Infrastructure inc. à la représenter techniquement auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);

Que le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

Que le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans autorise monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier, à signer tous les documents relatifs à ce programme d'aide financière « Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ) »;

Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à : monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), à monsieur Raymond Bernier, député de Montmorency et à BPR-Infrastructure inc.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 9 Résolution – Forum des municipalités riveraines du Saint-Laurent.

Attendu l'importance économique, environnementale et sociale des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent pour la population des municipalités riveraines et la nécessité de préserver la qualité et le niveau des eaux des plans d'eau de manière à maximiser les bienfaits sur leur environnement et leur économie;

Attendu que les maires des municipalités riveraines du fleuve Saint-Laurent situées dans la zone d'influence des Grands Lacs ont déclaré en 2006 qu'ils s'engageaient à protéger, conserver, restaurer, et améliorer le fleuve Saint-Laurent en unissant leurs efforts et en coopérant dans le développement et la mise en place de politiques et programmes visant cet objectif;

Attendu que les membres du Forum des municipalités riveraines au fleuve Saint-Laurent se sont réunis de nouveau en mars 2009, puis en juin 2009, afin de proposer des actions communes sur lesquelles ils pourraient s'engager à coopérer;

Attendu que les membres du Forum des municipalités riveraines au fleuve Saint-Laurent souhaitent établir des modes de collaboration et de participation aux processus décisionnels susceptibles de modifier le milieu aquatique auprès du gouvernement du Québec;

Attendu que les membres du Forum des municipalités riveraines au fleuve Saint-Laurent souhaitent collaborer à la mise en commun des connaissances relatives au Fleuve permettant ainsi un partage efficace de l'information concernant le milieu aquatique;

Attendu que la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*, adoptée par le gouvernement du Québec, prévoit la mise en place de mécanismes de gouvernance propres à assurer la concertation des utilisateurs ainsi que la mise en place d'un organisme chargé de l'élaboration d'un plan de gestion intégrée du Saint-Laurent, impliquant les administrations municipales;

En conséquence

Il est proposé par Jean Rompré, appuyé par Jacques Drolet

Et

Il est résolu

Que le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans appuie les maires des municipalités riveraines du fleuve Saint-Laurent qui manifestent leurs préoccupations face au mode de régulation des niveaux du fleuve Saint-Laurent actuellement en phase de planification par la Commission mixte internationale;

Que le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans appuie les maires des municipalités riveraines du fleuve Saint-Laurent dans la transmission au gouvernement du Québec de leurs préoccupations et des actions communes identifiées afin de diminuer l'impact des rejets acheminés au fleuve Saint-Laurent et aux cours d'eau environnants;

Que le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans appuie les maires des municipalités riveraines du fleuve Saint-Laurent dans leur demande d'une mise en place d'un mode de partage des connaissances sur le fleuve Saint-Laurent entre les municipalités concernées et le gouvernement du Québec;

Qu'un mode de gestion intégrée du fleuve Saint-Laurent impliquant les administrations municipales soit mis en place le plus rapidement possible; et

Qu'une entente de collaboration, signée par le maire de Montréal à titre de représentant des municipalités du Forum, établisse les bases d'une reconnaissance et d'une collaboration en ce sens entre le gouvernement du Québec et les municipalités riveraines;

Qu'une copie conforme de la présente résolution soit transmise au Forum des maires des municipalités riveraines au fleuve Saint-Laurent, à madame Line Beauchamp, ministre de l'Environnement, du Développement durable et des Parcs du Québec et à monsieur Raymond Bernier, député de Montmorency.
Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

09-083

Item 10 **Résolution – Colloque régional sur la sécurité civile le 15 octobre à Québec.**

Il est proposé par Jacques Drolet et appuyé par Dominique Labbé que madame Lauréanne Dion conseillère au siège # 6 et monsieur Marco Langlois directeur général/secrétaire-trésorier, soient autorisés à s'inscrire au colloque régional sur la sécurité civile prévu le 15 octobre prochain à Québec au coût de 30 \$ chacun.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 11 **Résolution – Délégation de compétences – Dossier demande d'aide financière programme « Communautés rurales branchées »**

Attendu la modification demandée du retrait de l'obligation de propriété des installations au programme d'aide financière « Communautés rurales branchées »;

Attendu que le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans souhaite que les travaux d'extension du réseau de Vidéotron puissent débiter le plus rapidement possible;

Attendu que les territoires des municipalités de Sainte-Famille Île d'Orléans et de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans sont également touchés par ce projet;

En conséquence

Il est proposé par Jean Rompré, appuyé par Jacques Drolet et il est résolu que le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans délègue sa compétence à la municipalité régionale de comté de l'Île d'Orléans pour le dépôt d'une demande d'aide financière commune dans le cadre du programme « Communautés rurales branchées » pour l'extension du réseau de Vidéotron sur le territoire de l'Île d'Orléans.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 12 **Varia**

- a. Monsieur Jacques Drolet, conseiller au siège # 4, fait un suivi sur les étapes à venir dans le dossier de la réfection du chemin du Moulin, prévu à l'automne 2009.
- b. MRC

Item 13 **Période de questions.**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 20 h 45 et se termine à 21 h 30 pour une durée de 45 minutes.

Item 14 **Levée de la séance.**

La levée de la séance est proposée par Jean Rompré il est 21 h 35.

- En signant le présent procès-verbal, le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.